

édito



F. Patsouris, D. Bussereau, J.-P. Tallieu, M. Vallet lors de la réunion à la SRC le 24 mars dernier.

Chères Marennaises,
Chers Marennais,

Cet éditorial m'offre avant toute chose l'occasion d'exprimer, au nom de l'ensemble des Marennais, un soutien renouvelé à la profession ostréicole, mytilicole, ainsi qu'aux pêcheurs à pied, frappés par la nécessaire mais douloureuse interdiction de vente de leurs produits. Cette interdiction s'ajoute au sérieux coup dur qu'ont connus la plupart d'entre eux lors de la tempête Xynthia avec la perte d'une part importante de leur matériel. La relation entre les deux phénomènes est d'ailleurs évidente, les zones touchées par la phytotoxine sont les mêmes que celles éprouvées par la tempête. Une double peine en quelque sorte.

Les dernières semaines ont vu se succéder les réunions de crise. En mairie avec la Direction des Infrastructures du Département et les représentants du conseil général, en préfecture avec l'ensemble des communes touchées, sur l'île de Ré avec le ministre de la défense suite à l'intervention du génie militaire pour renforcer digues et protections côtières, à la section régionale conchylicole à Marennes suite à l'arrêté préfectoral décidant la fermeture du bassin jusqu'à nouvel ordre. Si l'on ne devait retenir qu'un élément de toutes ces rencontres, ce serait bien entendu l'absolue nécessité de voir la solidarité nationale jouer pleinement son rôle. Cela doit se traduire par une indemnisation à la hauteur des pertes pour les assurés, par une aide substantielle de l'Etat et des grandes collectivités que sont le département et la région envers les communes se retrouvant avec des kilomètres de digues et de voies à renforcer, et enfin par un plan d'aide conséquent à l'ostréiculture. Il ne s'agit pas seulement de permettre aux exploitations de passer ce cap difficile. Au travers de l'ostréiculture c'est notre identité territoriale, notre spécificité et nos modes d'entretien du milieu littoral et des marais qui se trouvent fragilisés et donc plus que jamais à aider. C'est le sens de la motion de soutien à la conchyliculture que j'ai proposée au conseil municipal lors de sa séance du 24 mars dernier. Comme se plaît à le souligner habituellement François Patsouris, président sortant de la section régionale conchylicole, dans ostréiculture, il y a "culture". L'occasion pour moi de saluer le travail qu'il accomplit au service de sa profession et de lui dire publiquement le plaisir que j'ai eu à travailler et à apprendre avec lui.

Je souhaite également renouveler mon total soutien à l'égard de tous les Marennais qui ont été durement éprouvés lors de la tempête. Ils peuvent compter sur notre commune pour les aider à surmonter leurs difficultés. Je voudrais aussi exprimer la plus grande solidarité de notre commune à l'égard des communes touchées par des drames humains.

Mais même en temps de crise, la vie communale doit suivre son cours. Le budget 2010 a donc été adopté. Vous constaterez que le souci de la dépense utile et ciblée sur des priorités claires a guidé nos choix. Le budget voirie reste toujours élevé, l'action sociale est renforcée à travers le soutien de la mairie aux actions du Centre communal d'action sociale (CCAS), la culture et les services publics ne jouent pas les variables d'ajustement en cette période économique morose. Le tout avec une hausse très maîtrisée des taux d'imposition de 2% seulement.

Enfin, je tenais à vous rappeler que vous pouvez répondre, jusqu'au 12 avril prochain, à un questionnaire du Pays Marennes Oléron sur vos attentes en termes de services publics qui nourrira la réflexion menée autour de la maison des initiatives et des services, futur outil de simplification de vos démarches et de reconquête de la notion de service aux publics sur notre pays. Ce questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et est également disponible en mairie et au CCAS. Comme l'illustre l'ouverture récente du relais d'accès aux droits, suite à la fermeture brutale et injustifiée de nos tribunaux d'instance et de commerce, la question des services publics mérite toute votre attention en même temps qu'un engagement fort des municipalités.

Si le présent n'est pas sans difficultés, nous devons continuer à envisager, tous ensemble, l'avenir de Marennes, des ses habitants et de son ostréiculture avec optimisme et détermination.

Amitiés républicaines
Mickaël Vallet

■ Ça s'est passé à Marennes

Une nouvelle enceinte aux ateliers municipaux



Le nouveau portail des ateliers municipaux

Les ateliers municipaux se sont dotés, depuis le début du mois de mars, d'une nouvelle enceinte permettant un accès plus clairement identifié et une protection supplémentaire pour le matériel entreposé.

Cette opération a consisté en la pose d'un portail coulissant et d'une clôture sur tout le périmètre du terrain. Elle avait surtout comme objectif de clore les travaux du site des ateliers municipaux, dans lequel les services techniques avaient déménagé au cours de l'été 2007.

Par ailleurs, cela permet de bénéficier d'une réelle délimitation avec la zone artisanale et d'une fermeture supplémentaire afin de protéger davantage les matériels et les véhicules entreposés en ce lieu.

L'opération aura duré deux semaines pour un résultat plus que satisfaisant aussi bien d'un point de vue esthétique que du point de vue efficacité.



La nouvelle clôture

Une Odyssée, en deux temps



L'Odyssée démarre

Pénélope en nuisette et bras musclés, des sirènes qui chantent le blues, Hermès en trottinette avec des ailes dans le dos...

Le théâtre d'Irina Brook se concentre sur le jeu des acteurs. D'un espace pratiquement vide, avec trois fois rien mais beaucoup d'imagination et de créativité, ils réinventent les aventures d'Ulysse avec un humour décapant.

Deux représentations de ce spectacle proposé par la Coupe d'Or ont eu lieu à Marennes, la première le 18 mars pour les

actualités



Un des voyageurs chez les lotophages

scolaires marennais et trembladais et la seconde le 19 mars ouverte à tous les publics, qui se sont d'ailleurs déplacés en masse, la salle étant pleine jusqu'aux marches. En lever de rideau de la représentation, les participants de l'atelier de théâtre maritime, ont présenté leur travail autour des textes écrits par le comédien Maurice Durozier lors de sa résidence à Marennes en 2000. Cet atelier, organisé en partenariat entre la ville de Marennes et le Théâtre de La Coupe d'Or, a permis de présenter des témoignages de ceux qui vivent ou ont vécu la mer.

Inauguration du Relais d'Accès au Droit



Inauguration du relais d'accès au droit

L'inauguration du relais d'accès au droit s'est déroulée le 3 mars dernier devant ses locaux situés au 23 bis rue Dubois Meynardie.

À cette occasion, Mickaël Vallet et Madame Jarno, présidente du Centre Départemental d'accès au droit ont pu rappeler toute l'importance d'une telle structure sur le territoire Marennes-

Oléron. En effet, cette structure permet à chacun de connaître ses droits et ses obligations, de façon gratuite et confidentielle, en dehors de toute procédure contentieuse. Les usagers peuvent ainsi mieux connaître les moyens de faire-valoir leurs droits grâce aux compétences des professionnels et des associations et ce dans différents domaines.

La chambre des notaires, le conciliateur de justice, le CIDF (Centre d'information sur les droits des femmes) pour le droit des familles et la FNATH pour l'accueil des victimes y interviennent notamment. Des permanences concernant le droit du travail et le droit de la consommation seront renforcées. Par ailleurs, le service pénitentiaire d'insertion et de probation accueillera les personnes placées sous la main de la justice. La protection judiciaire de la jeunesse de Poitou-Charentes sera à disposition des jeunes et de leur famille. La commune de Marennes continuera de pallier ce retrait par l'état des services publics locaux.



Conseil municipal du 3 mars 2010

Absents: Jacky GRANDILLON, Madeleine VAN SWOL

Absents ayant donné pouvoir : Jean NOGUES, Philippe MOINET, Maryse EUSOP, Richard BORIE, Alain LIEBGOFF, Jean-Pierre DAZA

Suite à la catastrophe survenue en Charente-Maritime et en Vendée le 28 février dernier, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de cette catastrophe.

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne la parole à des représentants du conseil de développement du Pays Marennes-Oléron, Monsieur PIGEOT, président, Madame HUET et Monsieur SIMOE, afin de présenter aux conseillers municipaux cette assemblée consultative. Ces trois représentants présentent tout à tour les objectifs, l'historique et les actions du conseil de développement.

• Orientations budgétaires 2010 :

Il est pris acte des orientations budgétaires 2010 :

Monsieur DESHAYES souligne que, bien qu'à ce jour la commune ne dispose pas de tous les éléments financiers exacts (notamment les dotations de l'Etat), les orientations budgétaires ont été fixées non seulement à partir des résultats de l'exercice 2009, mais aussi à partir des objectifs suivants :

- maîtriser les charges de fonctionnement tout en répondant à plusieurs éléments ;
- satisfaire les besoins des administrés ;
- mieux prendre en compte la situation du personnel communal ;
- développer l'action sociale et plus particulièrement l'aide aux plus fragiles, via le CCAS ;
- maintenir l'aide aux associations ;
- développer les relations avec l'extérieur et plus particulièrement les relations avec Caraquet et d'autres collectivités.

- poursuivre et développer les investissements tels que prévus dans le programme de l'équipe municipale. Monsieur DESHAYES rappelle les résultats de l'exercice 2009 : Le compte administratif 2009 fait apparaître les éléments suivants : un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 621 408,55 € qui doit, bien évidemment, être corrigé par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et qui s'élevait, dans le budget primitif 2009, à 545 000,00 € ;

- un excédent brut d'investissement de 591 661,32 € Toutefois, les RAR dépenses s'élèvent à 2 280 200,00 €, les RAR recettes à 1 107 600,00 €. La différence entre les RAR dépenses et les RAR recettes s'élève donc à - 1 172 600,00 €

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit couvrir ce déficit. Il reste donc 1 040 469,87 € à affecter.

Il est prévu d'affecter ce produit comme suit :

- fonctionnement : 600 000,00 €
- investissement : 440 469,87 €

Monsieur DESHAYES précise que, forte de cette situation financière positive qui démontre la rigueur comptable dont elle fait preuve, la majorité municipale souhaite poursuivre en ce sens pour le budget de fonctionnement 2010 afin de :

- satisfaire au mieux les besoins du quotidien des administrés ;
- continuer à améliorer la situation du personnel communal et optimiser les interventions des services municipaux ;
- développer encore l'action sociale et plus particulièrement l'aide aux plus fragiles dont le nombre augmente ;
- soutenir les associations au regard de leur situation financière et de leur activité ;
- renforcer les relations avec l'extérieur et plus particulièrement les relations avec Caraquet et d'autres collectivités.

La majorité municipale souhaite également, en cette année 2010, poursuivre un programme d'investissement tourné vers l'amélioration des infrastructures communales habituelles (Equipements scolaires, bâtiments communaux, bassin de baignade, voirie communale, éclairage public...) et vers la réalisation d'opérations plus spécifiques déjà engagées ou nouvelles.

Pour cette section d'investissement, outre l'affectation des 440 469,87€ ; il est envisagé de retenir un virement de la section de fonctionnement en 2010 à hauteur de 650 000€

Ainsi le budget 2010 pourrait être construit de la façon suivante :

I - Section d'investissement :

A) Recettes : Il convient de souligner les éléments suivants :

FCTVA : En 2009, il avait été inscrit une recette de 450 000,00 € compte-tenu des travaux réalisés en 2007 (cinéma). Cette année, la recette sera de 158 000,00 € environ.

TLE : Compte-tenu de la crise financière et immobilière, la recette prévue est de 120 000,00 € au lieu de 140 000,00 € en 2009.

L'affectation du résultat de l'exercice 2009 serait de 1 021 400,00 € L'excédent d'investissement est de 591 660,00 €

Le virement de la section de fonctionnement serait de 646 000,00 € Les amortissements permettraient d'inscrire une recette de 179 500,00 €

Au cours de cette année, la commune pourra peut-être obtenir des subventions pour les opérations qu'elle souhaite réaliser. Par ailleurs, il lui faudra recourir à l'emprunt dont le montant sera arrêté lors du vote du budget au regard des opérations envisagées. Les RAR recettes s'élèvent à 1 107 600,00 €

B) Dépenses : Il convient de souligner les éléments suivants :

Le remboursement du capital de la dette (y compris celle du SDEER) s'élève à 251 700,00 € (en 2009, il était de 303 500,00 €).

Les RAR dépenses s'élèvent à 2 280 200,00 € dont 1 104 700,00 € représentent les PVR Fief du Rat, Etchebarne et Fief du Petit Seize Un. Les travaux relatifs à ces PVR devraient être réalisés en partie cette année.

Il est présenté ci-dessous les opérations qui devraient être effectuées au cours de cette année 2010.

	OPÉRATIONS	RAR	OPÉ.NOUVELLES
101	Equipement scolaire	45 000,00	123 000,00
102	Equipement sportif	3 700,00	5 000,00
103	Bâtiments communaux	132 500,00	124 500,00
106	Bassin de baignade	62 400,00	90 000,00
109	Voirie communale	99 000,00	300 000,00
110	Eclairage public	67 000,00	20 000,00
11	Médiathèque	78 000,00	6 000,00
12	Salle de cinéma	18 000,00	96 000,00
14	Ateliers municipaux	50 300,00	79 500,00
20	Petit Port des Seynes	100 000,00	
21	PVR Fiefs Petit et Grand Seize Un	863 900,00	/
23	Rue Albert 1 ^{er}	/	210 000,00
24	Avenue Léon Hélène	90 000,00	50 000,00
25	PVR Fief du Rat	178 300,00	144 600,00
29	PVR rue Etchebarne	62 500,00	/
30	Marquina	38 000,00	/
31	Centre socio culturel	38 600,00	120 000,00
32	Opération urbaine	212 000,00	88 000,00
33	Ludothèque	/	33 000,00
	Sans opération	141 000,00	661 000,00

Le total de la section d'investissement s'élèverait à 4 697 500,00 €

II - Section de fonctionnement :

A) Dépenses : La volonté de la commune est de toujours maîtriser ses charges de fonctionnement. Cela se traduirait par :

Compte 011 - charges à caractère général : + 1 % env. par rapport à 2009

soit : chapitre 60 - achats : - 0,50 %

chapitre 61 - services extérieurs : + 0,50 %

chapitre 62 - autres : + 3,13 %

chapitre 63 - impôts, taxes : maintien

Compte 012 - charges de personnel + 3,93 % par rapport à 2009

Cette augmentation permettrait de supporter les charges liées au recrutement du responsable de la médiathèque, du service de la comptabilité, du régime indemnitaire et du régime des astreintes, de l'avancement de grade et d'échelon des agents communaux.

Compte 65 - autres charges : + 2 % par rapport à 2009

Compte 66 - charges financières : - 38,00 % par rapport à 2009

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2008 et 2009. La charge de la dette diminue en conséquence.

Ligne 023 - virement à la section d'investissement

+ 18,53 % par rapport à 2009

Il est envisagé d'augmenter le virement qui était de 545 000,00 € en 2009 pour le porter à 646 000,00 € c'est-à-dire d'augmenter l'autofinancement pour mieux supporter les investissements.

B) Recettes : Il convient de déterminer ce que la commune peut espérer réaliser comme recettes en 2010.

Excédent antérieur reporté : Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2009 qui serait de 600 000,00 € compte-tenu du bilan de l'année 2009 présenté ci-dessus.

Impôts locaux : Les bases d'imposition prévisionnelles fournies non officiellement par les services de la perception font apparaître les éléments suivants :

- taxe d'habitation 6 328 000,00 (6 113 000,00 en 2009)

- foncier bâti 4 657 504,00 (4 455 000,00 en 2009)

- foncier non bâti 89 561,00 (89 000,00 en 2009)

Les bases augmentent donc (valeur nominale et matière physique) de :

- taxe d'habitation 3,52 % par rapport à 2009

- foncier bâti 4,54 % par rapport à 2009

- foncier non bâti maintien

Les allocations compensatrices de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti ne sont pas connues, la commune n'ayant pas reçu des services fiscaux l'instruction MI 1259.

Les taux d'imposition sont les suivants :

- taxe d'habitation : 10,78 %

- foncier bâti : 27,57 %

- foncier non bâti : 96,73 %

Afin d'assurer l'équilibre du budget et la réalisation des orientations budgétaires, il est proposé d'augmenter de 2 % les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti, le foncier non bâti étant maintenu à son niveau de 2009. Cela se traduirait comme suit :

- taxe d'habitation : 11,00 %

- foncier bâti : 28,12 %

- foncier non bâti : 96,73 %

Cela permettrait de bénéficier d'un produit fiscal de 2 092 400,00 €

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes à la commune devrait s'élever à 465 700,00 €, soit un montant moindre qu'en 2009 (472 000,00 €). Il est rappelé que, compte-tenu du transfert du service d'aide à domicile à la communauté de communes, la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a estimé le montant des charges transférées à retenir sur l'attribution de compensation à 6 337,00 €

Les autres recettes :

Les dotations de l'état (dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation,) ne sont pas connues. Seule la DGF est connue et s'élève à 765 900,00 €. Le compte 70 (vente de produits) devrait être maintenu par rapport à 2009, comme le compte 013 (remboursement des contrats aidés). Monsieur MONBEIG souligne que le crédit de 90 000,00 € inscrit en opérations nouvelles, pour l'opération 106, "bassin de baignade" ne sera pas suffisant pour réaliser les travaux de réfection du cordon dunaire malgré les subventions que la commune pourra obtenir.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'orientations budgétaires. Une étude a été votée par le conseil municipal pour définir les besoins et les travaux à réaliser. C'est cette étude qui permettra de définir quel type de cordon et quel travaux il conviendra de réaliser et à quel coût. Il souligne qu'il peut y avoir des ajustements en cours d'année.

Madame RENAUD demande si la rue Albert 1^{er} et la rue Léon Hélène sont des voies communales.

Monsieur le maire explique que la rue Albert 1^{er} est une voie communale, la rue Léon Hélène, une voie départementale. Cette dernière sera déclassée après la réalisation des travaux d'aménagement, pour être intégrée dans la voirie communale. La commune apportera une participation au conseil général qui va réaliser l'aménagement de cette rue, à l'exclusion du réseau d'eau potable, du réseau d'assainissement des eaux usées et du réseau d'éclairage public.

Monsieur PELLACCEUR explique que le conseil général va réaliser les travaux.

Madame RENAUD souligne que ce dossier était en cours avant les élections municipales. Monsieur le maire précise que le projet était bouclé à la fin du dernier mandat municipal mais s'est trouvé stoppé avant les élections pour des raisons autres que techniques.

Médiathèque :

Il est procédé, à l'unanimité, au déclassement de divers documents (périodiques et livres pour la jeunesse), ces documents étant donnés aux bibliothèques de Saint Sornin, de Saint Just Luzac, à l'association 1, 2,3, éveil ainsi qu'à une commune camerounaise.

Information :

Monsieur le maire dresse un premier bilan de la tempête :

"La tempête Xynthia, qui a fortement endommagé tout le littoral Charentais, n'a, fort heureusement, pas fait de victimes à Marennes. Les services techniques, le maire et ses adjoints sont allés sur le terrain à 8h00 dès le lever du jour, dimanche 28 février. L'essentiel a été, dans un premier temps, de venir en aide aux habitants de Marennes-Plage et aux ostréiculteurs de La Cayenne, victimes des inondations. En centre-ville, il n'y a eu que quelques dégâts minimes (mais rien en comparaison avec la tempête de 1999), seule Nodes a été privée d'électricité tout le dimanche. En 1999, on avait assisté à des inondations à Marennes Plage et à la Cayenne, ainsi qu'à des dégâts liés aux vents extrêmement violents qui avaient arraché des toitures, des arbres..."

Comme en 1999, la mer est passée par-dessus le cordon dunaire qui a toutefois joué un rôle majeur dans la protection des habitations. Les inondations auraient été plus importantes encore en l'absence du cordon dunaire. Par ailleurs, le cordon dunaire a subi une brèche en son milieu. La mairie a ensuite mis tout en œuvre pour reloger les personnes en difficulté, dégager les axes routiers principaux et rester à l'écoute de ses habitants en ouvrant, dès 9h30, une permanence à la mairie.

Des réunions de crise ont eu lieu tout au long de la journée, regroupant les différents acteurs mobilisés : pompiers, gendarmerie, ERDF, France Télécom, techniciens, services techniques, élus.

Sur le terrain, toute la journée, les équipes de la mairie ont secouru les Marennais et les ont prévenus de l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne la remise en marche des réseaux (électriques principalement). Lundi matin, les agents de la commune (une trentaine environ), aidés de ceux des brigades vertes, ont continué à nettoyer Marennes Plage et La Cayenne. L'électricité est revenue à Nodes vers 10 h 00 et en milieu d'après-midi à Marennes Plage. Elle est revenue à La Cayenne aujourd'hui. Les chalands qui s'étaient retrouvés sur la route ont été remis à l'eau soit grâce à la marée, soit grâce à l'aide des services techniques. Rapidement, les services se sont organisés pour gérer l'après-tempête. Avec l'aide du Centre Médico-psychologique, un numéro d'urgence (05 46 84 23 43) a été ouvert pour permettre à tous de disposer d'une écoute et d'une attention particulière, une cellule de soutien ayant été créée. Toutes les personnes qui ont signalé un problème à la mairie ont vu leurs difficultés réglées. La mairie a communiqué à toutes les personnes sinistrées les différents dispositifs mis en place par les CCI, CMA, Région, Département pour qu'elles soient indemnisées au mieux et au plus vite.

Il est évidemment délicat de dresser un bilan "à chaud" sur des conséquences qui ne pourraient apparaître que dans quelques mois. Cela dit, on peut tout de même observer que Marennes-Plage et La Cayenne sont quasiment nettoyés et que les rares dégâts en centre-ville ont été réparés. Il faut d'ailleurs remercier la réactivité et la gentillesse de plusieurs entreprises privées, mais également des particuliers, qui ont spontanément proposé leur aide aussi bien technique qu'humaine. La commune tiendra les Marennais informés des suites des démarches à effectuer pour toutes les personnes sinistrées.

Monsieur le maire souligne que la difficulté principale pour les particuliers et les ostréiculteurs va être le remboursement, par les assurances, des dégâts causés aux biens par la tempête, qui tiendront compte d'un coefficient de vétusté. Une solution devra être trouvée pour que les personnes sinistrées soient le mieux indemnisées. Il prend comme exemple le matériel ostréicole qui, après la tempête de 1999, avait été renouvelé et qui, aujourd'hui, est relativement ancien.

Monsieur BARON informe que le Ministre de l'Agriculture, qui était présent dans le département aujourd'hui, a annoncé que l'Etat affecterait un crédit de 20 millions d'euros pour prendre en compte cette partie de vétusté. Par ailleurs, 1,5 millions d'euros vont être affectés pour la trésorerie des exploitants et plus particulièrement pour leur permettre de faire face aux paiements des cotisations sociales.

Monsieur le maire note qu'il faudra attendre plusieurs mois pour mieux apprécier les conséquences de cette tempête et les coûts que devront apporter les collectivités. Il informe qu'il s'est rendu, avec des agents de la DID, sur le cordon dunaire pour vérifier l'ampleur des dégâts. Il rappelle que c'est un véritable drame dans certaines communes de l'île d'Oléron, comme Boyardville. Il tient à remercier la CER, Eiffage, les pompiers, des particuliers, les services techniques pour leur intervention. Il souligne par ailleurs, qu'ERDF va effectuer des coupures ponctuelles. L'objectif de ces coupures est de nettoyer et de sécher au mieux les coffrets électriques qui ont été submergés afin d'éviter qu'ils ne brûlent dans les jours à venir ce qui engendrerait des dégâts et des coûts supplémentaires car les coffrets pourraient s'enflammer. Les habitants de ces quartiers risquent donc d'être à nouveau privés d'électricité (pendant quelques heures au maximum) dans les jours à venir.

Par ailleurs, il informe que la Charente-Maritime a été reconnue comme victime de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel du 1^{er} mars 2010. Cela devrait, entre autres, permettre aux sinistrés de disposer de plus grandes facilités pour faire jouer leurs assurances sur les pertes causées. Par ailleurs, les délais de déclaration ont été rallongés, passant de 10 à 30 jours, permettant aux personnes touchées de disposer de temps supplémentaire pour déclarer leurs dommages.

Enfin, les entreprises commerciales, artisanales ou de services sinistrées, régulièrement assurées, ayant un chiffre d'affaire inférieur à 1 M € HT, pourront bénéficier des nouvelles dispositions du FISAC permettant de "faciliter le retour à une activité normale à la suite de circonstances exceptionnelles susceptibles de provoquer une atteinte grave au tissu commercial de proximité". Ainsi les entreprises pourront bénéficier d'une aide d'un montant pouvant aller jusqu'à 8000,00 € pour les dépenses d'investissement liées à la restauration des locaux et de l'outil de travail et de 2 000,00 € entreprise pour l'indemnisation des pertes d'exploitation, soit une enveloppe globale de 10 000,00 € maximum par entreprise.

Les dossiers feront l'objet d'une procédure d'instruction organisée au niveau départemental qui prévoit que le préfet, sur proposition du comité départemental d'examen des aides (composé des représentants de l'Etat, des réseaux consulaires et des maires des communes concernées), arrête la liste des entreprises aidées ainsi que les montants accordés. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il est impératif que les entreprises sinistrées se fassent connaître dans les plus brefs délais auprès des établissements consulaires. Pour les commerçants (inscrits au RCS) : Une ligne téléphonique spécifique a été ouverte : 0 800 817 815. Pour les artisans (inscrits au RM) : Les déclarations de sinistres peuvent se faire au 05 46 50 03 30 ou au 05 46 50 00 01 ou encore à l'adresse mail contact@cm-larochelle.fr

Monsieur PELLACCEUR rappelle que le conseil général est partie prenante. Il sera présent pour aider toutes les communes.

Monsieur le maire informe qu'il a eu la visite sur le Pays Marennes Oléron, du président du conseil général et de la présidente du conseil régional.

Madame AKERMANN indique que l'Union départementale et l'Union nationale des CCAS a informé les CCAS des communes sinistrées qu'en cas de besoin, la solidarité jouerait entre les CCAS pour donner des vêtements, du mobilier, de l'électroménager aux personnes sinistrées. Par ailleurs, le conseil régional a informé le CCAS de Marennes qu'il avait décidé de déplaquer le micro crédit pour aider les familles en difficulté, les dossiers allant être examinés de façon la plus ouverte possible.

Monsieur PELLACCEUR informe que la réunion publique prévue par la majorité départementale à Marennes a été annulée.

Monsieur le maire a vu les responsables de la DID hier qui a demandé une estimation des travaux urgents. L'armée serait peut-être envoyée. Il a été demandé à la commune si elle souhaitait bénéficier de son concours. La commune en a accepté le principe.

Monsieur MONBEIG conteste le fait que la mer soit passée par-dessus le cordon dunaire en 1999. Il affirme qu'elle n'est pas passée par-dessus le cordon dunaire mais sur les côtés. Il souligne qu'il a alerté plusieurs fois le maire sur le fait que le cordon dunaire était fragilisé. Aujourd'hui il faut constater que c'était vrai. Il ne considère pas, toutefois, que le maire est responsable de ce qui s'est passé. Mais Monsieur MONBEIG considère que l'entretien n'a pas été fait comme il aurait dû être fait.

Madame FARRAS informe qu'en 1999 la mer est bien passée au-dessus du cordon dunaire.

Monsieur le maire dit ne pas vouloir fonctionner par insinuations. Il pose la question à Monsieur MONBEIG de savoir si les dégâts auraient été différents si le cordon dunaire avait été entretenu différemment, à la manière de Monsieur MONBEIG. Il note que ce que dit Monsieur MONBEIG n'est pas anodin. Il estime que ce n'est pas très élégant. C'est même indécent. Il estime que Monsieur MONBEIG veut jeter le trouble. Il souligne qu'il était certain que, à peine la crise passée, il se trouverait malheureusement quelqu'un pour tenir ce genre de discours.

Monsieur MONBEIG souligne que si le cordon dunaire avait été mieux entretenu, ça ne se serait pas passé.

Monsieur le maire rappelle toutes les interventions d'entretien qui ont été réalisées sur le cordon dunaire depuis les élections de 2008 et l'étude engagée pour réaliser le rechargement complet du cordon dunaire.

- février 2007 : MUTP 13 153,61 €

- avril 2007 : MUTP 2 662,30 €

- mai 2007 : MUTP 4 483,81 €

- décembre 2007 : MUTP 13 771,94 €

- avril 2008 : Entreprise POSTEAU 6 853,08 €

- mai 2008 : MUTP 19 994,72 €

- janvier 2009 : MUTP 5 740,80 €

- mars 2009 : MUTP 7 176,00 €

- décembre 2009 : MUTP 4 772,04 €

- 27 février 2010 : MUTP en urgence

- mars 2008 : élections

- 2 avril 2008 : délibération travaux de réensablement confiés à POSTEAU pour 6 853,08 € TTC

- 15 avril 2008 : délibération adoptant le budget primitif 2008 dans lequel il y a, en investissement opération 106 bassin de baignade, avec un crédit de 99 900,00 € (travaux réensablement du cordon dunaire, curage bassin de baignade, étude pour rechargement complet)

- le 13 février 2009 : réunion en mairie en présence de M. MOUSSET pour faire un point sur le cordon dunaire et sur le déficit en matériaux constaté sur le site

- le 26 février 2009 : courrier de la commune au SAT leur proposant d'utiliser une partie des sédiments présents sur le site pour renforcer le cordon

- le 17 mars 2009 : courrier au SAT demandant une autorisation de travaux de renforcement

- le 20 mars 2009 : courrier du SAT prenant note de notre courrier du 26 février 2009 et insistant sur le fait que le site doit faire l'objet d'un rechargement de 15 à 20 000 m³ mais que l'utilisation des sédiments du site n'est disponible qu'en cas d'urgence et pas pertinent techniquement

- le 26 mars 2009 : courrier à la DISE pour demande d'autorisation d'utilisation des sédiments des berges pour entretien de l'ouvrage

- le 30 mars 2009 : adoption du budget primitif 2009 dans lequel il y a des crédits pour études pour rechargement complet du cordon dunaire - travaux réensablement confiés à POSTEAU pour 12 677,00 € HT

- le 1 avril 2009 : courrier du SAT faisant suite à nos échanges téléphoniques et autorisant un curage des berges du cordon pour renforcement

- le 9 avril 2009 : réunion publique pour le site de Marennes Plage

- le 20 octobre 2009 : adoption délibération pour la protection de la partie nord - prise en charge par la commune de la gestion de la digue (abstention de M. GRANDILLON)

- le 18 novembre 2009 : courrier adressé au SAT Marennes Oléron (M. MOUSSET) leur demandant une autorisation de rechargement (5 000 m³) et leur précisant notre souhait de voir procéder à un rechargement conséquent de l'ouvrage pour les mois à venir

- le 3 décembre 2009 : arrêté d'autorisation des services de l'Etat - notification à l'Entreprise SOGREAH en date du 21 décembre 2009 : étude hydro sédimentaire de Marennes plage ; protection du bassin de baignade

- le 14 décembre 2009 : délibération sur le choix de SOGREAH pour études pour 13 500,00 € HT

- le 27 janvier 2010 : réunion de lancement de l'étude en présence des services de l'Etat (M. MOUSSET) et du Conseil général (M. PUEYO)

En ce qui concerne la deuxième pompe :

- au budget 2010, il y aura des crédits en vue de l'installation d'une deuxième pompe ;

- à souligner qu'en 2004, inscription de crédits de 49 80

Budget 2010 : le choix de l'équilibre

Fort d'une situation financière positive issue de la gestion 2009 qui démontre la rigueur comptable dont elle fait preuve, la majorité municipale présente un budget de fonctionnement 2010 basé sur les orientations budgétaires issues du débat en conseil municipal du 3 mars 2010.

En investissement, le programme 2010 est établi pour :

- Améliorer les infrastructures communales habituelles (Equipements scolaires, bâtiments communaux, bassin de baignade, voirie communale, éclairage public...)
- Réaliser des opérations plus spécifiques déjà engagées ou nouvelles

Le budget 2010 a donc été construit pour :

- Maintenir le niveau des investissements et lancer les opérations nouvelles
 - Améliorer notre service public
 - Poursuivre la politique Gestion des Ressources Humaines
- Développer l'aide aux plus démunis dont le nombre augmente Renforcer les relations avec l'extérieur et plus particulièrement les relations avec Caraquet et d'autres collectivités.

BUDGET 2010 de la Commune (€)	
Investissement	4 697 500.00
Fonctionnement	4 939 100.00

TOTAL INVESTISSEMENT 4 697 500.00	
1) Opérations financières 266 700.00	
2-1) Dépenses d'équipement non individualisées	
CPTÉ 20 - immobilisations incorporelles	46 000.00
CPTÉ 21 - immobilisations corporelles	306 000.00
2-2) Les opérations d'investissement	
• Equipement scolaires (acquisitions diverses, travaux, réfection de la cour...)	168 000.00
• Equipements sportifs (entretien des stades...)	8 700.00
• Bâtiments communaux (réfection toiture mairie, sas d'entrée, supports vélos, vitrail, mise en conformité, théâtre de verdure, jeux publics...)	257 000.00
• Bassin baignade (pompe, cordon dunaire...)	152 400.00
• Voirie communale (Giratoire du port, réfection de rues, place de l'Amer, Poteaux incendie...)	399 000.00
• Eclairage public (2 ^{ème} tranche, travaux divers...)	87 000.00
• Médiathèque (Etude 2 ^{ème} tranche, mobilier, informatique...)	84 000.00
• Salle de cinéma (travaux divers, matériel, projecteur numérique)	114 000.00
• Ateliers municipaux (panneaux, broyeur, autolaveuse, bacs de rétention, véhicule, engin de nettoyage, informatique...)	129 800.00
• Petit port des Seynes (études dépollution et études urbaines)	100 000.00
• PVR Fief du Petit Seize-Un et Fief du Grand Seize-Un	863 900.00
• Rue Albert I ^{er} aménagement de la rue	210 000.00
• Avenue Léon Hélène réaménagement de la rue (participation + arbres)	140 000.00
• PVR Fief du Rat	322 900.00
• PVR Etchebarne	62 500.00
• La Marquina étude aménagement	38 000.00
• Centre Socioculturel (études et levés topo...)	158 600.00
• Opération urbaine rue Dubois-Meynardie	300 000.00
• LUDOTHEQUE frais maîtrise d'œuvre	33 000.00
• Maison Initiatives et Services (acquisition bâtiment, études...)	450 000.00

Ainsi, un virement de la section d'investissement 2010 à la section d'investissement est-il prévu à hauteur de 646 000€. D'autre part, un recours à des emprunts sera nécessaire en 2010 pour les investissements. La réalité de ces emprunts sera fonction de la situation de trésorerie et de la réalisation des opérations.

	Budget 2010	2009
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 939 100.00	4 770 230.00
CPTÉ 011 - Charges à caractère général	1 402 800.00	1 392 930.00
CPTÉ 012 - Charges de personnels	2 153 000.00	2 071 500.00
CPTÉ 65 - Autres charges de gestion	469 000.00	460 000.00
CPTÉ 66 - Charges financières	81 600.00	112 600.00
CPTÉ 67 - Charges exceptionnelles	7 200.00	7 200.00
CPTÉ 042 - Opé. d'ordre de transfert entre section	179 500.00	181 000.00
Ligne 023 - Virement section investissement	646 000.00	545 000.00

	Budget 2010	2009
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 939 100.00	4 770 230.00
Ligne 002 - Excédent antérieur reporté	600 000.00	600 000.00
CPTÉ 013 - Remboursements charges personnels	110 000.00	110 000.00
CPTÉ 70 - Ventes de produits	197 612.00	200 900.00
CPTÉ 042 - Opérations de transfert entre sections	30 000.00	36 100.00
CPTÉ 73 - Impôts et taxes	2 784 700.00	2 665 700.00
CPTÉ 74 - Dotations Subventions	1 153 788.00	1 094 530.00
CPTÉ 75 - Autres produits de gestion	63 000.00	63 000.00

Afin de d'assurer l'équilibre du budget, le produit fiscal doit se monter à 2 089 000,00 €. Une augmentation de 2 % des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti a donc été votée, le foncier non bâti étant maintenu à son niveau de 2009.

Cela se traduit comme suit :

- taxe d'habitation	11,00 %
- foncier bâti	28,12 %
- foncier non bâti	96,73 %

Un rappel sur le taux d'imposition :

De 1998 à 2004 le taux a augmenté de 7.77% à 8.69% soit +11.8% soit de 1.97% par an.

De 2005 à 2010, le taux aura augmenté de 10.47% à 11% soit +5.06% soit de 1.01%/an

BUDGET 2010 du port de plaisance (€)	
Investissement	288 440.00
Fonctionnement	110 092.00

	Budget 2010	2009
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	110 092.00	118 948.00
Charges à caractère général	51 682.00	51 478.00
012 - Charges de personnels	29 400.00	29 400.00
65 - Autres charges de gestion	1 000.00	1 000.00
654 - pertes sur créances irrécouvrables	1 000.00	1 000.00
66 - Charges financières	2 000.00	2 000.00
6611 - intérêts dette+Intérêts Courants Echus	2 000.00	2 000.00
67 - Charges exceptionnelles	400.00	200.00
6817 - Provisions pour dépréciation actifs circulants		8 000.00
6811 - dotations amortissements immobilisations incorporelles	17 610.00	16 600.00
023 - Virement section investissement	8 000.00	10 000.00

	Budget 2010	2009
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	110 092.00	118 948.00
Ligne - 002 Excédent antérieur reporté	23 119.00	23 547.00
CPTÉ 70 - Ventes de produits	78 000.00	78 200.00
CPTÉ 75 - Autres produits de gestion	1 200.00	9 800.00
CPTÉ 77 - Produits exceptionnels	7 773.00	7 401.00

	Budget 2010
INVESTISSEMENT DEPENSES	
CPTÉ 16 - Emprunts, dettes assimilées	4 000.00
CH 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	7 773.00
CPTÉ 21 - immobilisations corporelles	151 000.00
CPTÉ 23 - immobilisations en cours	125 667.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	288 440.00

	Propositions 2010
INVESTISSEMENT RECETTES	
Ligne 001 - Excédent reporté	129 630.00
CPTÉ 10 - Dotations, fonds divers	17 000.00
CPTÉ 13 - Subventions	9 300.00
CPTÉ 16 - Emprunt	106 900.00
CPTÉ 040 - Opération d'ordre de transfert	17 610.00
Ligne 021 - Virement de la section de fonctionnement	8 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	288 440.00

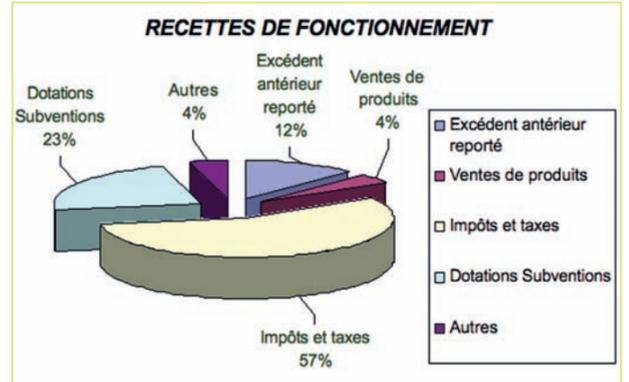
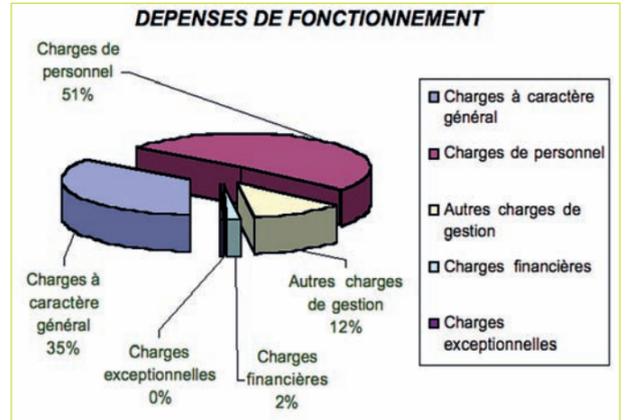
BUDGET 2010 du port ostréicole (€)	
Investissement	67 120.00 €
Fonctionnement	195 493.00 €

	Budget 2010	2009
Total dépenses de fonctionnement	67 120.00	62 600.00
CPTÉ 60 - Achats, Variations de stocks	10 600.00	10 600.00
CPTÉ 61 - Services extérieurs	10 300.00	10 300.00
CPTÉ 63 - Impôts et Taxes	1 150.00	1 150.00
CPTÉ 012 - Charges de personnels	15 752.00	15 000.00
CPTÉ 65 - Autres charges de gestion	1 300.00	1 300.00
CPTÉ 67 - Charges exceptionnelles	800.00	800.00
CPTÉ 68 - Dotations aux amortissements	22 218.00	23 450.00
Ligne 023 - virement à la section d'investissement	5 000.00	

	Budget 2010	2009
Total recettes de fonctionnement	67 120.00	62 600.00
Ligne 002 - Excédent reporté	16 372.00	
CPTÉ 70 - Ventes de produits	43 650.00	42 650.00
CPTÉ 77 - Produits exceptionnels	7 098.00	
CPTÉ 61 - Services extérieurs		
777 - Quote-part des subventions d'investissement		3 550.00
Ligne 002 - déficit fonctionnement reporté		16 400.00

	Budget 2010
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	195 493.00
CH 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	7 098.00
CPTÉ 21 immobilisations corporelles	9 700.00
CPTÉ 23 immobilisations en cours	178 695.00

	Budget 2010
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	195 493.00
Ligne 001 - Excédent reporté	154 275.00
CPTÉ 10 Dotations, fonds divers	14 000.00
CPTÉ 28 Amortissement des immobilisations	22 218.00
Ligne 021 Virement de la section de fonctionnement	5 000.00



Budget 2010 de la commune

Priorité voirie



Philippe Moinet, adjoint à l'urbanisme

Le mois de mars a été l'occasion, pour la commune, d'entamer des travaux provisoires aux anciens ateliers municipaux afin de les transformer en parking public, dans l'attente de la qualification définitive de cet espace dans les prochaines années. Cette opération a pour but principal d'augmenter le nombre de places de stationnement

public dans le centre-ville et d'améliorer la desserte des commerces de proximité par l'intermédiaire d'une liaison piétonne entre ce parking et la place Fradin. L'amélioration du cadre de vie et la desserte du centre-ville ont également été au cœur du projet d'aménagement du parking de la rue Jacques Palacin dont les travaux se sont achevés le mois dernier avec la pose de madriers et la réalisation de plantations. Ce quartier, autour du jardin public, va d'ailleurs encore être amélioré avec notamment le démarrage, à la fin du mois d'avril, de travaux pour l'aménagement d'un giratoire franchissable à la hauteur du Port de Plaisance. Ces travaux sécuriseront ce carrefour dangereux en limitant la vitesse des automobilistes et prolongeront la mise en valeur paysagère de notre Port de Plaisance.

Toujours dans un souci de sécurité, un revêtement de visibilité a été posé aux abords de l'école élémentaire Henri Aubin suite à la pose de deux ralentisseurs pour réduire la vitesse à cet endroit très fréquenté par les enfants. Ces ralentisseurs vont d'ailleurs devoir être refixés car il apparaît que certains automobilistes peu respectueux sont passés trop tôt sur les ralentisseurs qui n'avaient pas eu le temps suffisant pour sécher et qui se sont donc décollés. Ces travaux auront lieu pendant les vacances de Pâques afin de réduire la gêne pour les parents et les élèves de l'école élémentaire. En avril, il faut également souligner qu'il y aura, impasse Blanchard, la mise en place d'un système d'infiltration des eaux pluviales permettant de régler les problèmes récurrents de cette ruelle. Le même dispositif sera mis en place rue du Hâ qui connaîtra également la réfection de son revêtement de chaussée.

Enfin, comme chaque année, certaines voies feront l'objet de point à temps afin d'assurer une certaine qualité des rues marennaises. La voirie reste donc, comme vous pouvez le constater une priorité et elle ne cessera de l'être jusqu'à la fin de notre mandat.

Remous de l'Estran

Le samedi 3 avril prochain, après la diffusion du film «L'arbre et la forêt», le cinéma l'Estran de Marennes propose, à partir de 18h, une rencontre avec les réalisateurs du film Olivier Ducastel et Jacques Martineau.

Synopsis du film 1h35 (France) :

Frédéric fait pousser des arbres et, depuis près de soixante ans, cultive un secret. Autour de lui, seuls sa femme et son fils aîné savent la vérité sur son histoire. La mort de ce fils, avec qui il entretenait des rapports conflictuels, le conduit à révéler enfin à ses proches ce qu'il n'avait jamais pu dire.

Après Jeanne et le garçon formidable, Olivier Ducastel et Jacques Martineau signent un film déchirant sur les secrets de famille. D'une caméra sobre et solennelle, ils filment la forêt comme personne. Au cœur des pins alsaciens se dénoue l'existence d'un homme digne, qui accepte enfin de transmettre son fardeau à tous ceux qui l'aiment. Un grand film plein de souffrance et de tolérance.

Deux réalisateurs :

En 1995, Olivier Ducastel et Jacques Martineau se lancent dans l'écriture et la réalisation d'un premier film très audacieux, Jeanne et le garçon formidable, présenté à Berlin en 1998. Martineau et Ducastel mêlent une nouvelle fois bonne humeur et gravité dans leur deuxième opus, Drôle de Félix (2000).



Autre récit initiatique, Ma vraie vie à Rouen (2002) brosse le portrait d'un ado qui, en filmant son entourage avec une caméra DV, découvre ses propres désirs. En 2005, Valeria Bruni-Tedeschi et Gilbert Melki sont les héros de leur quatrième film, le vaudeville anticonformiste Crustacés et coquillages. Ils se confrontent ensuite à l'Histoire, d'abord avec une saga sur l'héritage de Mai 68 (Nés en 68, 2008) puis avec L'Arbre et la forêt, évocation de la déportation des homosexuels à travers la révélation d'un secret de famille (2010).

Renseignements au 05 46 76 37 65

Randonnée des deux ports : samedi 15 mai



Devant le succès rencontré l'an passé, le Comité des fêtes organise la deuxième édition de la randonnée des deux ports sur le canal de La Cayenne (en kayak et à pied). Quatre équipiers prennent le départ à 15h30 devant la capitainerie du port : 2 participants dans un kayak progressent sur le canal et 2 marcheurs les suivent sur la berge.



A La Cayenne, les rôles sont inversés et les équipes regagnent le port de plaisance. L'ascension du clocher est toujours au programme ! Informations et inscriptions à l'office du tourisme de Marennes : 05.46.85.04.36 (20€ par équipe). Clôture des inscriptions le 8 mai.

Civisme

La mairie rappelle à tous les Marennais que pour permettre à la commune de se présenter sous son meilleur aspect, il est essentiel que chacun respecte le minimum en termes de civisme. Que ce soit pour jeter les déchets ou pour ramasser les crottes de chien, si chacun respecte son environnement, c'est la ville toute entière qui en bénéficie.

Rappel des horaires de sorties des poubelles

Le ramassage des poubelles par la communauté de communes est organisé comme suit : le lundi et le vendredi pour les ordures ménagères (sacs noirs) et le jeudi pour les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes). Il est rappelé que la sortie des poubelles pour le ramassage ne doit être fait qu'à partir de 20h et ce pour plusieurs raisons : d'un point de vue sanitaire, d'un point de vue esthétique, d'un point de vue propreté.

Aide de la Région aux sinistrés

La Région Poitou-Charentes qui s'est réunie en séance exceptionnelle le 8 mars dernier a décidé de débloquer des fonds exceptionnels pour venir en aide aux sinistrés.

A Marennes, 13 500 euros ont été débloqués pour des familles par le biais du CCAS. A titre d'exemple, la Région a mis une voiture à la disposition d'un foyer marennais le temps de bénéficier d'un éventuel dédommagement.



Cette aide, mise en place par la Région, permet d'apporter un soutien non négligeable aux sinistrés de la tempête Xynthia sur l'ensemble du territoire de Charente-Maritime.

Erratum Agenda de Marennes 2010

MAI

DATES	Couture La Rochelle	La Rochelle-PMica					
		Haute Mer		Basse Mer			
	ML	ML	ML	ML	ML	ML	ML
1 Samedi	39	33	6 25	19 07	1 14	13 29	
2 Dimanche	73	72	7 27	19 43	1 51	14 14	
3 Lundi	66	60	8 01	20 27	2 34	14 52	
4 Mardi	64	49	8 44	21 27	3 13	15 39	
5 Mercredi	43	39	9 57	22 57	4 06	16 32	
6 Jeudi		36		12 11	5 01	17 35	
7 Vendredi	36	35	0 21	13 26	6 05	18 45	
8 Samedi	37	41	1 27	14 19	7 14	19 50	
9 Dimanche	44	49	2 20	14 59	8 16	20 43	
10 Lundi	64	69	3 04	15 32	9 06	21 29	
11 Mardi	63	69	3 43	16 02	9 49	22 14	
12 Mercredi	72	76	4 19	16 33	10 27	22 49	
13 Ascension	30	33	4 53	17 04	11 06	23 29	
14 Vendredi	36	37	5 29	17 38	11 43		
15 Samedi	39	39	6 06	18 14	0 06	12 21	
16 Dimanche	37	36	6 46	18 55	0 46	13 01	
17 Lundi	34	31	7 31	19 42	1 29	13 44	
18 Mardi	77	74	8 28	20 42	2 14	14 31	
19 Mercredi	74	66	9 38	22 04	3 04	15 23	
20 Jeudi	63	60	10 59	23 26	3 59	16 22	
21 Vendredi		69		12 14	6 03	17 29	
22 Samedi	68	69	0 40	13 22	6 12	18 39	
23 Pentecôte	64	63	1 47	14 21	7 24	19 47	
24 Lundi	67	70	2 47	15 13	8 24	20 49	
25 Mardi	74	77	3 39	15 59	9 22	21 46	
26 Mercredi	30	33	4 24	16 39	10 14	22 37	
27 Jeudi	34	36	5 04	17 15	11 02	23 26	
28 Vendredi	36	36	5 40	17 50	11 46		
29 Samedi	36	33	6 14	18 24	0 09	12 29	
30 Dimanche	31	29	6 47	19 00	0 52	13 09	
31 Lundi	76	72	7 20	19 37	1 32	13 49	

LES HORAIRES SONT DONNÉS EN HEURES LÉGALES D'HIVER

Un questionnaire sur les services au public

Dans le cadre de sa réflexion et de son action sur le développement de l'emploi, de l'insertion et de la formation, le pays a fait le constat d'une certaine faiblesse ainsi que d'une importante disparité de l'offre de services à la population sur son territoire. Face à ce constat, le Pays Marennes Oléron a choisi d'agir en trois volets :

- Création d'une Maison des Initiatives et des Services, lieu spécifique d'accueil dédié aux organismes qui fournissent aux usagers de réels services (qu'ils soient déjà présents sur le territoire ou non).

- Des relais de la Maison d'Initiatives et des Services afin d'apporter les réponses au plus près des habitants.

- Un schéma de services permettant un véritable maillage sur tout le territoire.

Pour mener à bien ce projet, l'équipe du Pays Marennes Oléron a choisi, avant toute autre chose, de consulter les principaux usagers de cette future MIS, les habitants du territoire. C'est pourquoi un questionnaire est à votre disposition à la mairie pour vous permettre de donner votre avis quant à l'offre actuelle de services publics et à celle qui vous souhaiteriez dans un futur proche. Ces questionnaires sont à renvoyer gratuitement au Pays avant le 12 avril. Vos réponses seront des éléments clés pour permettre à ce projet de vous ressembler et bien évidemment de répondre à vos attentes et à vos besoins.

En direct de la médiathèque

Samedi 3 avril à 14h30 : ludothèque (tous publics)

Samedi 10 avril à 15h : spectacle/lecture autour de Claude Ponti (jeune public)

Samedi 17 avril à 14h30 : ludothèque (tous publics)

Mardi 20 avril à 9h30 : Quand les bébés bouquinent (- de 3 ans)

Mardi 4 mai à 9h30 : Quand les bébés bouquinent (- de 3 ans)

Mercredi 5 mai à 14h30 : ludothèque (tous publics)

Mercredi 12 mai à 16h00 : Et cric et crac (de 3 à 6 ans)

Calendrier des Manifestations Avril

Ça se passera à Marennes

Le 5/04/10 à 15h

Concours de pétanque
Jardin public - 05.46.85.61.51

Le 7/04/10 de 8h à 12h30

Don du sang
Centre d'Animation et de Loisirs

Du 7 au 13/04/10

Mots en fête
«La fin de la pauvreté» - L'Estran
Tel : 05.46.76.37.65

Le 8/04/10 à 15h

Spectacle « Le voyage de Martin »
L'Estran - Tel : 05.46.85.21.41

Le 10/04/10 à 21h

Soirée Cabaret
Chez Jeff d'Argy, Place Brassaud
Tel : 05.46.85.02.46

Le 10/04/10 à 21h

Loto - association DCAL
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 06.11.13.91.51

Le 11/04/10

Course cycliste
Départ de l'hôpital de Marennes - 13h30 = 3^{ème} catégorie - 15h30 = 1^{ère} et 2^{ème} catégories - Tel : 05.46.85.47.74

Le 11/04/10 à 14h30

Loto du foot - US Marennes
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.76.36.52

Le 17/04/10 à 20h30

Loto de l'étoile sportive
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 06.68.27.02.49

Le 18/04/10 à 15h

Concours de pétanque
Jardin public - Tel : 05.46.85.61.51

Le 19/04/10 à 10h

Accompagnement d'éveil
Rencontre inter-génération à la salle - Centre d'Animation et de Loisirs - Tel : 05.46.85.21.90

Le 20/04/10 à 10h

Accompagnement d'éveil
Expression corporelle
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.21.90

Le 22/04/10 à 10h

Accompagnement d'éveil
Chansons accompagnées par Laurent à la guitare - Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.21.90

Le 22/04/10 à 20h30

Les Frères Brothers - musique
L'Estran - Tel : 05.46.85.21.41

Le 23/04/10 à 10h

Accompagnement d'éveil
Chansons accompagnées par Stéphane à l'accordéon - Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.21.90

Le 24/04/10 à 21h

Soirée Cabaret
Chez Jeff d'Argy, Place Brassaud
Tel : 05.46.85.02.46

Le 25/04/10 toute la journée

Salon du modèle réduit
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.14.58

Le 27/04/10 à 15h

Concours de pétanque
Jardin public - Tel : 05.46.85.61.51

Le 29/04/10 à 10h

Accompagnement d'éveil
Chansons accompagnées par Mathias au violon - Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.21.90

Le 29/04/10 à 20h30

Tangoléron
L'Estran - Tel : 05.46.76.37.65

Le 1^{er}/05/10

Pêche - ouverture du brochet
Canal seudre charente
Tel : 05.46.85.61.69

Le 5/05/10 toute la journée

Concours de danse country
Centre d'Animation et de Loisirs

Le 5/05/10 à 20h30

Théâtre des Tafurs
L'Estran - Tel : 05.46.85.21.41

Le 6/05/10 à 20h30

Théâtre « Slam »
L'Estran - Tel : 05.46.85.21.41

Le 8/05/10 14h

Concours de pétanque
Jardin public
Tel : 05.46.85.61.51

Le 8/05/10 à 21h

Soirée Cabaret
Chez Jeff d'Argy, Place Brassaud
Tel : 05.46.85.02.46

Le 8/05/10 à 21h

Loto de l'ASPT
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.31.57